

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
(à compter du 1^{er} Janvier 2024)
D'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Lumbres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté du 18 Août 2021 fixant les lignes directrices de gestion à partir du 1^{er} Janvier 2021,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Décembre 2023 modifiant le tableau des effectifs,

ARRETONS

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

	Nom et Prénom	Grade actuel	Echelon	Date de nomination souhaitée
1	ARQUISCH Ludivine	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	9	01/06/2024
2	SENECAT Estelle	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	9	01/06/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Fait à LUMBRES, le 07 Décembre 2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire Le Maire,
le **07 DEC. 2023** Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20231207-202300002-AR
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
(à compter du 1^{er} Janvier 2024)
D'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Lumbres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté du 18 Août 2021 fixant les lignes directrices de gestion à partir du 1^{er} Janvier 2021,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Décembre 2023 modifiant le tableau des effectifs,

ARRETONS

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

	Nom et Prénom	Grade actuel	Echelon	Date de nomination souhaitée
1	GALLIER Sylvie	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	9	01/06/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvable	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Fait à LUMBRES, le 07 Décembre 2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire Le Maire,
le 07 DEC. 2023 Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20231207-202300001-AR
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
(à compter du 1^{er} Juillet 2024)
d'Ingénieur Principal

Le Maire de la Ville de Lumbres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté du 18 Août 2021 fixant les lignes directrices de gestion à partir du 1^{er} Janvier 2021,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 Avril 2024 modifiant le tableau des effectifs,

ARRETONS

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur Principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

	Nom et Prénom	Grade actuel	Echelon	Date de nomination souhaitée
1	BOUCLET Frédéric	Ingénieur	9	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvable	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Fait à LUMBRES, le 03 Avril 2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **03 AVR. 2024**

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20240403-20240005-AR
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024